



N° 2
17 novembre 1997
Bimensuel

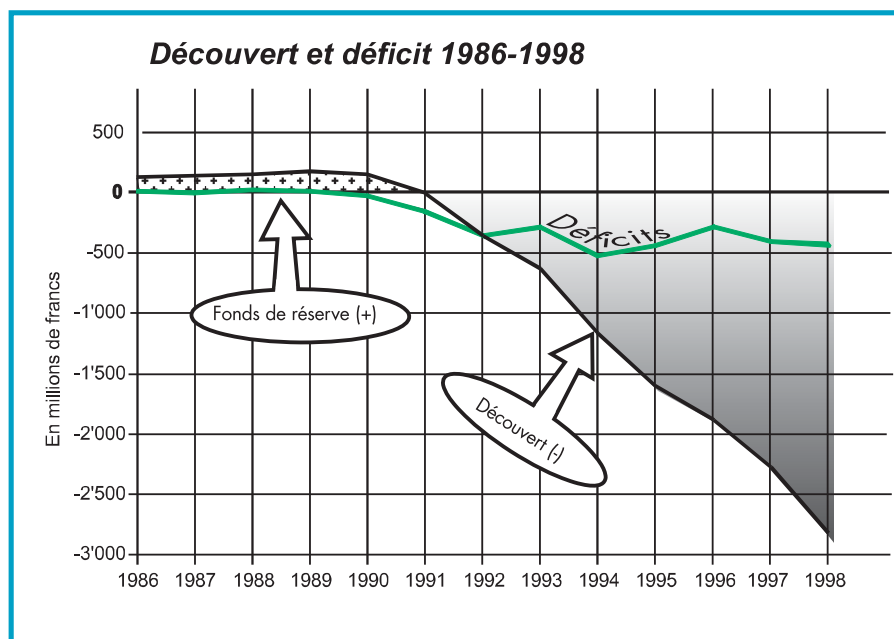
Dans ce numéro



DOSSIER

Le plan d'assainissement des finances de l'Etat. Le pourquoi et le comment.

1,2,3



Finances de l'Etat: les chiffres sont sans pitié

Le graphique ci-dessus est tiré du rapport sur le plan d'assainissement des finances publiques vaudoises publié le 5 novembre dernier. Il montre le déséquilibre croissant des finances publiques depuis 1992.

La ligne verte indique le rapport entre les recettes et les dépenses nettes de l'Etat. A zéro, elle signifie que les recettes sont égales aux dépenses. Au-dessous de zéro, elle indique le niveau du déficit annuel. Dès 1991, chaque année présente un déficit.

La ligne noire indique l'état des réserves ou celui du découvert. Jusqu'en 1992, cette ligne se trouve dans la zone positive. Cela signale l'existence d'une réserve financière, qui a servi à compenser le déficit de 1990 et 1991. Cette réserve étant épuisée, la ligne noire

passé dès 1992 au-dessous de zéro et descend d'année en année, montrant l'accumulation des déficits. Le découvert était de 1 milliard 88 millions à fin 1996. Selon les prévisions budgétaires, il atteindra 2 milliards 75 millions à fin 1998.

Ce découvert représente un capital emprunté, sur lequel l'Etat doit payer chaque année des intérêts auprès de ses créanciers. Pour payer ces intérêts, l'Etat doit puiser dans sa caisse, c'est-à-dire dans ses recettes fiscales. C'est ainsi qu'une partie croissante du produit des impôts est directement engloutie dans le service de la dette.

Sans suppression des déficits budgétaires dans les années à venir, le découvert augmentera inexorablement.

Dossier: pages 2 et 3

Vos sujets...

Si vous avez des idées ou des suggestions pour des thèmes à traiter dans La Gazette, prenez contact avec le délégué de votre département à l'information, ou avec le BIC (31 6 40 50).



**Restez dans le vrai!**

Le N° 1 de *La Gazette* a retenu mon attention par son côté plus «cool» que ce que l'on a l'habitude de percevoir dans la fonction publique.

Un séminaire du Centre d'éducation permanente sur la programmation neuro-linguistique m'a informée sur le nouveau système d'évaluation des fonctions. Sur le moment, j'ai pensé que dans le privé cela se ferait peut-être un jour, mais pour l'Etat j'ai émis pas mal de doutes. J'ai été surprise en bien de découvrir l'article de Philippe Anhorn.

Comme ce dernier et Francine Crettaz, je n'aime pas les abréviations. La rubrique «Conseil d'Etat» m'a donné du fil à retordre pour trouver le nom exact de chaque département. Ce serait peut-être plus simple de dire: santé, finances, travaux publics...

(...) Autrement, bravo pour le journal. Restez dans le vrai, car les ragots de concierges, on en a assez dans d'autres «canards».

Marie-Claire Manzel, Ollon



La Gazette
Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.
Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.
Rédaction: Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Pierre-André Pellet.
Ligne graphique: Fabio Favini.
Impression: Presses centrales Lausanne.
Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*

La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Corrigeons!

La Gazette

Gazette

Finances de l'Etat: la leçon des chiffres

L'Etat vit au-dessus de ses moyens et s'enfoncé dans les dettes. Le pourquoi et le comment du plan d'assainissement.

Pour se plonger dans la question des finances cantonales, il faut savoir que les chiffres ne sont que le reflet d'une activité. Celle de l'Etat de Vaud est une dynamique constante – et inquiétante – que traduisent bien les chiffres.

Augmentation des charges nettes: 23,2%

De 1990 à 1998 le total des charges nettes de l'Etat a augmenté en moyenne de 2,6% par an, au total de 23,2%. Or, l'Etat consacre l'essentiel de ses moyens (plus de 80%) à l'enseignement, à la santé et au social. La situation économique difficile que nous connaissons et certains effets démographiques sont en partie responsables de l'accroissement des charges dans ces domaines justement. C'est ainsi que, par exemple, l'Etat a dû répondre à plus de demandes de chômeurs et de gens en difficultés financières, il a dû ouvrir des classes supplémentaires pour accueillir des élèves plus nombreux, il a vu ses charges pour la santé aug-

menter également en raison du vieillissement de sa population.

Augmentation des recettes: 14,1%

Les impôts financent les charges de l'Etat pour plus de la moitié (55%). Or, toujours du fait de la morosité économique, leur croissance annuelle de 1990 à 1998 n'a été que de 1,7%. Au total: 14,1%.

L'écart entre charges et recettes augmente, d'où un déficit en évolution (278 millions en 1996; 460 au budget 1997 après le refus de la révision fiscale; 468 prévu pour 1998).

A ce phénomène très simple s'en ajoute un autre un peu plus compliqué: l'endettement et son coût. En effet, pour compenser l'écart entre charges et revenus, l'Etat doit emprunter. Une partie de cet emprunt est considéré comme «normal» car il sert à financer les investissements que réalise l'Etat chaque année pour construire des écoles, des routes, pour la gestion

des déchets, etc.

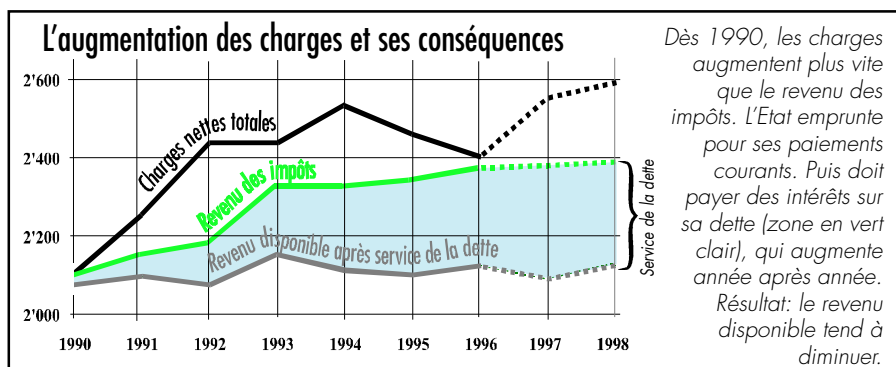
Ce qui est inquiétant en revanche, c'est que l'Etat doit recourir à l'emprunt pour financer une partie de son fonctionnement. De 1,64 milliard en 1990, la dette de l'Etat a passé à plus de 5,18 milliards en 1996 et elle continue d'augmenter.

Or, la dette a un coût. En 1996, l'Etat payait 254 millions pour les charges d'intérêts, soit plus que pour le total des charges du Département de justice et police! Malgré des taux historiquement bas et une bonne gestion de la dette, l'accroissement de la charge d'intérêts est spectaculaire: 157% de 1992 à 1998, alors que de 1992 à 1996 l'indice des prix à la consommation progressait de 8,1%.

La dette croît, son coût aussi

Ainsi donc, l'Etat dépense toujours plus pour payer les intérêts de la dette, ce qui réduit sa marge de manoeuvre. Le canton de Vaud se trouve pris dans la spirale de l'endettement. Seuls les cantons de Berne et de Genève connaissent une situation similaire. Et pourtant l'ensemble des cantons romands traversent une situation proche de la nôtre. Certains ont réagi plus vite et mieux que nous. En s'inspirant de ces exemples, le Gouvernement a construit son programme d'assainissement des finances (voir p. 3).

Francine Crettaz



LR



Objectif: l'équilibre pour 2001

Si l'Etat poursuit son activité sur sa lancée, d'ici à 2001 sa marge de manœuvre se réduira encore. Pour contrer les phénomènes décrits à la page précédente, le Conseil d'Etat a élaboré un programme d'assainissement. Son but est de restaurer la marge de manœuvre et d'initiative, ainsi que la crédibilité de l'Etat, sur la base de finances équilibrées. Le programme vise la suppression du déficit en 2001. Cela représente un effort d'assainissement estimé à 755 millions de francs, réparti sur cinq actions.

1) Contrôle du budget

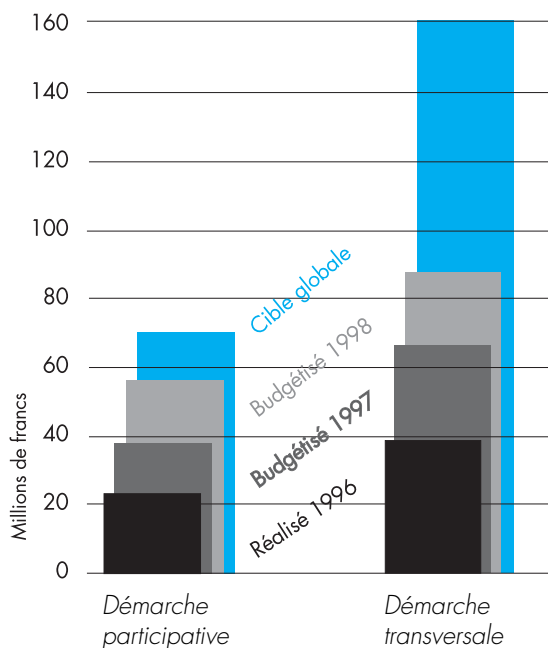
La première action (110 mios) touche au dispositif ordinaire de compression et de contrôle du budget dans lequel est intégrée la démarche d'économies et de modernisation de l'Etat. D'autres mesures à définir rapporteraient 30 millions. Pour assurer un emploi économe des ressources de l'Etat, le contrôle de gestion sera introduit et généralisé.

2) Mesures structurelles

La nouveauté réside surtout dans la deuxième action proposée, les mesures structurelles (130 mios). Des choix de priorité devront être effectués dans tous les domaines d'activité de l'Etat, subventions comprises. Ce type de choix, de nature politique, revient au Conseil d'Etat, qui con-

Economies réalisées par l'administration

Sans les efforts fournis dans le cadre de la démarche d'économies de l'administration, les charges de l'Etat s'élèveraient à 144 millions supplémentaires à fin 1998. Cette somme représente en effet le total des économies enregistré de 1996 à 1998, dont 56 millions pour la démarche participative. Ces efforts se sont toutefois révélés insuffisants pour assainir la situation des finances cantonales.



crétisera sa décision à partir d'un inventaire des missions de l'Etat, c'est-à-dire de la définition de la raison d'être d'une unité et de l'identification des prestations offertes aux usagers. Une analyse sera ensuite réalisée par les départements pour fixer le contenu et le statut de toute mission. Aussi, les départements détermineront-ils le rôle exact de l'Etat : arbitrage, régulation, prestation de services, surveillance, etc. Ils désigneront encore l'instance la plus apte à l'exécution de la mission (Confédération, Canton, région, commune). Si le Canton conserve l'exécution de la mission, le mode de gestion optimal sera déterminé (gestion ordinaire, par contrat de prestation, etc.). Cette analyse terminée, le Conseil d'Etat décidera alors du statut et du contenu de chaque mis-

sion et les départements pourront procéder à la mise en œuvre.

3) Masse salariale

La troisième action porte sur les salaires et les charges sociales (60 mios), qui représentent 36% des dépenses de l'Etat. Si le Conseil d'Etat n'entend pas remettre fondamentalement en question le niveau des salaires il souhaite explorer des pistes d'économies sur les prestations de prévoyance professionnelle. *La Gazette* en reparlera.

4) Comparaisons intercantionales

Le développement et la valorisation des comparaisons intercantionales (125 mios) compléteront ce dispositif. En comparant les standards de qualité et l'organisation adoptés par le Canton de Vaud avec ceux d'autres cantons analogues où une même prestation est délivrée à moindre coût, le Conseil d'Etat devra décider s'il s'en approche. S'il y renonce, il devra motiver son choix.

5) Nouvelles recettes

Enfin, la dernière action porte sur des recettes nouvelles (300 mios). Le Conseil d'Etat prévoit de revoir la fiscalité du Canton dans trois directions: l'exonération fiscale des revenus provenant de capitaux d'épargne placés dans des banques vaudoises, le plafonnement du quotient familial, le rapprochement des taux d'impôt entre les communes.

FC

La réforme institutionnelle

Le programme d'assainissement repose sur une plate-forme institutionnelle qui prévoit deux changements. Avec l'introduction du référendum financier d'abord, les citoyens pourront se prononcer sur les dépenses de l'Etat. Ensuite, un mécanisme de frein à l'endettement amènera le Gouvernement et le Parlement à réagir dès que le déficit dépassera le 3% des revenus nets du canton (avant imputations

internes); dans la durée, ce déficit limité ne devra se reproduire au-delà de trois ans. Après la quatrième année, les déficits des trois premières années devront être remboursés sur une durée équivalente au nombre d'exercices déficitaires antérieurs. Si cet objectif n'est pas atteint, une alarme se déclenche. Elle conduit le Conseil d'Etat à soumettre au Grand Conseil un décret proposant une augmentation des impôts. Celle-ci est soumise obligatoirement au référendum. Si le peuple la refuse, le Gouvernement doit alors adapter les dépenses à la cible financière et donc procéder à des coupes budgétaires.



Bulletin des postes vacants

BRH infos

Le BRH a 2 ans. Plus de 1000 personnes employées à l'Etat de Vaud ont déjà eu l'occasion d'utiliser ses services. C'est dire que les objectifs initiaux ont largement été atteints et que ce bureau correspondait réelllement à une attente.

L'équipe s'étoffera prochainement par l'engagement d'un ou de deux conseillers supplémentaires. Pour l'heure une nouvelle conseillère a déjà démarré son activité chez nous, notamment pour élargir nos prestations pour les postes à durée déterminée. Il s'agit de Fabienne Roh, 24 ans et licenciée en sciences politiques.

Par la même occasion, le BRH a pu se doter d'un secrétariat. Madame Jacqueline

Corbaz en assume la responsabilité, secondée par Mlle Sandra Bellenot.

Florence Bron, qui assumait jusque là la responsabilité du bulletin des postes vacants, s'oriente vers de nouvelles tâches au sein du service du personnel. Elle m'a accompagné sur le chemin de la découverte, dans ces deux premières années. Je ne saurais trop la remercier de son obstination mêlée de patience: deux qualités indispensables dans la construction d'une nouvelle entité.

Enfin, la demande croissante en matière de bilans professionnels approfondis et de sélection de cadres nous incite à développer, dès 1998, une palette d'outils d'évaluation répondant de manière précise à ces besoins nouveaux. Nous y reviendrons.

Marius Gasser, chef du BRH

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

Chemin de Mornex 38
1014 Lausanne

Tél. 021/ 316 29 20
Fax 021/ 316 29 23

**Heures d'ouverture du BRH:
8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.**

Première parution

Fonction		
23.792	Employé d'administration cl. 10-12 60%	<p><i>Activité :</i> Divers travaux de secrétariat, relatifs à l'organisation des examens de fin d'apprentissage, au sein d'une équipe active et motivée.</p> <p><i>Indispensable:</i> CFC d'employé de commerce ou CFC de bureau avec pratique de 5 ans, maîtrise de Word et Excel.</p> <p><i>Souhaité:</i> Ce poste exige autonomie, précision et disponibilité.</p>
23.778	Employé d'administration cl. 10-12 90%	<p><i>Activité</i> Au sein d'une petite équipe, effectue tous travaux administratifs d'un registre foncier exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales.</p> <p><i>Indispensable:</i> CFC d'employé de commerce et formation dans le domaine du registre foncier. Connaissance de Word et d'Excel sur PC, ainsi que du logiciel Capitastra spécifique au registre foncier. Esprit d'équipe, sens de l'organisation et précision.</p> <p><i>Lieu:</i> Nyon.</p>
23.791	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p><i>Activité :</i> Cette personne tient la comptabilité du service, la gestion administrative du personnel et élabore des tableaux de bord pour la direction.</p> <p><i>Indispensable:</i> CFC d'employé de commerce ou CFC de bureau avec 5 ans d'expérience, maîtrise de l'informatique et comptable.</p> <p><i>Souhaité:</i> Disponibilité et esprit d'équipe.</p> <p><i>Lieu:</i> Le Montsur-Lausanne</p>
23.786	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p><i>Activité :</i> Au sein d'un greffe, activités telles que tenue des dossiers, dactylographie de la correspondance et des décisions judiciaires ainsi que relations téléphoniques avec différents intervenants.</p> <p><i>Indispensable:</i> CFC de commerce ou équiv., excellente maîtrise du français, habile dactylographe et connaissances informatiques.</p> <p><i>Souhaité:</i> Précision et rigueur seraient appréciées.</p>
23.785	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p><i>Activité :</i> Collabore à la réception du service, participe à la gestion informatique de différents fichiers, tels que professions, apprentis, commissaires professionnels.</p> <p><i>Indispensable:</i> CFC d'employé de commerce ou CFC de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans. Ce poste exige du goût pour les relations humaines.</p> <p><i>Souhaité:</i> La connaissance de la loi sur le travail constitue un avantage.</p>

Fonction

23.779	Employé principal d'administration cl. 14-16 100%	<p><i>Activité :</i> Tenue de la comptabilité des requêtes du Fonds national : gestion des salaires, des charges sociales et des liquidités, établissement des budgets.</p> <p><i>Indispensable:</i> CFC d'employé de commerce avec 6 ans de pratique dont 2 ans si possible dans un service de comptabilité, bonnes connaissances de micro-informatique.</p> <p><i>Souhaité:</i> Une expérience dans la gestion des salaires, AVS et LPP serait la bienvenue.</p>
23.782	Bibliothécaire B cl. 14-17 50%	<p><i>Activité :</i> Au sein d'une équipe de 5 personnes, travail de catalogage sur ordinateur (logiciel VTLS) des nouvelles acquisitions et des fonds encyclopédiques.</p> <p><i>Indispensable:</i> Diplôme d'une école de bibliothécaires BBS ou ESID ou pratique de 3 ans au min. en qualité de premier assistant de bibliothèque.</p>
23.793	Secrétaire économiste cl. 22-24 Economiste cl. 24-28 100%	<p><i>Activité :</i> Rattaché à une petite équipe, il s'agit de participer à la mise en oeuvre des mesures de gestion, de financement et de promotion des pôles de développement, de collaborer aux études cantonales en matière de développement et d'assurer le suivi des projets de politique cantonale.</p> <p><i>Indispensable:</i> Formation universitaire (HEC ou équivalent), intérêt pour le développement économique vaudois et faculté à travailler de manière autonome. Bonne rédaction française et maîtrise des outils informatiques courants.</p> <p><i>Souhaité:</i> Une expérience professionnelle de quelques années dans les domaines économique ou de l'aménagement du territoire serait appréciée, ainsi que des connaissances d'allemand et d'anglais.</p> <p><i>Spécificité</i> Durée déterminée de 3 à 5 ans. Poste nécessitant de fréquents déplacements en voiture.</p>
23.788	Conseiller RH cl. 23-26 100%	<p><i>Activité :</i> Entretiens, évaluation et suivi des collaborateurs de l'Etat de Vaud, dans le cadre de demandes de transfert, de promotion ou de bilans professionnels. Gestion des postes vacants et conseil en matière de recrutement, notamment par l'utilisation d'outils d'évaluation psychotechnique.</p> <p><i>Indispensable:</i> Licence en psychologie ou equiv. avec pratique de 2 ans en qualité de conseiller en orientation, expérience du conseil en matière de ressources humaines et, si possible, du placement.</p> <p><i>Souhaité:</i> Une expérience dans les tests d'évaluation serait un atout.</p>
23.794	Spécialiste projet RH cl. à déterminer 100%	<p><i>Activité :</i> Dans le cadre d'un groupe de projet, chargé de l'analyse, l'évaluation et la mise en oeuvre des méthodes de gestion de la nouvelle politique du personnel, cette personne participe à la conduite et à la planification du projet.</p> <p><i>Indispensable:</i> Licence HEC ou psychologie du travail, sciences politiques ou sociologie, bon communicateur, aisance en rédaction.</p> <p><i>Souhaité:</i> Une expérience de l'Administration cantonale et des connaissances d'allemand.</p>
23.787	Adjoint administratif cl. 23-26 100%	<p><i>Activité :</i> Dans le cadre d'un service de 1800 personnes, le titulaire aura la responsabilité du secteur ressources humaines : gestion de dossiers de personnel, planification, information et statistique.</p> <p><i>Indispensable:</i> Diplôme de ESCEA avec pratique de 3 ans ou CFC d'employé de commerce avec 15 ans d'expérience.</p> <p><i>Souhaité:</i> Outre le sens des relations, ce poste demande des facultés d'adaptation, d'analyse et de décision.</p>
23.789	Economiste cl. 24-28 100%	<p><i>Activité :</i> Au sein du secteur comptabilité générale, il s'agit de développer et de rédiger les instructions et les directives d'exécution dans le cadre de la modernisation de la fonction comptable au sein de l'Etat, et de la réorganisation des structures comptables.</p> <p><i>Indispensable:</i> Licence en sciences économiques avec pratique de 3 ans ou Diplôme ESCEA avec 6 ans d'expérience, maîtrise de l'informatique et facilité de rédaction.</p> <p><i>Souhaité:</i> Une expérience en matière d'analyse financière, de contrôle de gestion ou de révision serait la bienvenue.</p>
23.784	Employé d'exploitation cl. 4-6 50%	<p><i>Activité :</i> Activité de nettoyages des bureaux et des locaux en principe pendant les heures de travail.</p> <p><i>Indispensable:</i> Doit être âgé de 20 ans au moins.</p>



Fonction

23.795	Economiste cl. 24-28 100%	<i>Activité :</i> Au sein du secteur budget, il s'agit d'établir en collaboration avec les départements, le budget annuel de l'Etat, d'appuyer et de contrôler l'exploitation de ce budget, ainsi que de conduire les projets d'amélioration et d'optimisation des procédures budgétaires. <i>Indispensable:</i> Licence en sciences économiques avec pratique de 3 ans ou Diplôme ESCEA avec 6 ans d'expérience, maîtrise de l'informatiques et facilité de rédaction. <i>Souhaité:</i> Une expérience en matière d'analyse financière, de contrôle de gestion ou de révision serait appréciée
23.790	Géologue B cl. 24-28 100%	<i>Activité :</i> Responsabilité des travaux du laboratoire des isotopes, formation des étudiants avancés, collaboration aux cours et travaux pratiques ainsi que maintenance de l'équipement. <i>Indispensable:</i> Diplôme d'une école polytechnique fédérale ou titre universitaire avec pratique de 3 ans, formation dans les méthodes d'analyse isotopique, connaissances informatiques, électroniques et de la langue anglaise.
23.781	Collaborateur technique A cl. 20-22 100%	<i>Activité :</i> Gestion des achats de matériel et d'équipement : établissement du budget annuel, appels d'offres auprès des fournisseurs, distribution du matériel aux corps. <i>Indispensable:</i> Diplôme ETS ou inscription au REG C ou brevet fédéral de technicien géomètre avec pratique de 5 ans, ou CFC jugé utile avec expérience de 12 ans ou 3 ans dès la maîtrise fédérale, officier sapeur pompier depuis au moins 5 ans. Maîtrise de l'informatique. <i>Souhaité:</i> Des connaissances commerciales et de la langue allemande constituent un atout.
23.780	Garde forestier de triage cl. 17-19 100%	<i>Activité :</i> Outre la responsabilité d'un triage de montagne comportant principalement les propriétés forestières de deux communes et de l'Etat, cette personne devra assimiler d'autres missions du service, éventuellement à l'extérieur de triage. <i>Indispensable:</i> Diplôme d'une école de gardes forestiers ou Brevet cantonal de garde forestier. <i>Lieu:</i> Yvorne-Corbeyrier
23.777	Chauffeur des routes nationales cl. 9-11 100%	<i>Activité :</i> Conduit des poids-lourds et des engins spéciaux dans le cadre de l'entretien des routes et des autoroutes. Effectue des travaux d'entretien. Pose de la signalisation. Intégré à des services de piquets. <i>Indispensable:</i> Doit être âgé de 20 ans au moins et posséder le permis poids-lourd et remorque. <i>Lieu:</i> Domicile imposé : rayon de 12 Km et max. 15 min. du Centre d'entretien de Bursins.



MODERNISATION

DUPLO: décisions sur les transferts et les fusions de services

Le Conseil d'Etat a statué sur les options de base quant aux transferts ou aux fusions de services qui n'étaient pas définitivement réglés dans le projet initial. Les groupes d'analyse sectoriels interdépartementaux (GASI) poursuivront leur travail sur la base de ces options. Ci-dessous, les décisions prises.

Enseignement supérieur et formation professionnelle: transfert du Service de la formation professionnelle au Département de la formation et de la jeunesse, sans fusion avec le Service de l'enseignement supérieur.

Environnement et énergie: transfert du Service des eaux et de la protection de l'environnement dans son entier au Département de la sécurité et de l'environnement, les délégués à l'environnement et à l'énergie étant rattachés au Service de lutte contre les nuisances.

Poids et mesures et Laboratoire cantonal: transfert du Laboratoire cantonal au Département de la sécurité et de l'environnement et fusion avec les poids et mesures.

Transports, tourisme, police du commerce et promotion: fusion de la promotion économique, de la police du commerce et de l'activité de l'actuel Service des transports et du tourisme.

Agriculture, viticulture et Service vétérinaire: un Service vétérinaire distinct du nouveau Service de l'agriculture et de la viticulture, dont la fusion est confirmée.

CADEV/gérances: fusion des deux entités au sein du Département des finances.

ECA, protection civile, affaires militaires: fusion des services de la protection civile et des affaires militaires, l'ECA n'y étant pas rattaché.

Education physique, sports et activités culturelles: transfert du Service de l'éducation physique et du sport dans son entier au Département des institutions et des relations extérieures, sans fusion avec le Service des activités culturelles;

Cultes et intérieur: transfert des cultes dans le Département des institutions et des relations

extérieures, avec une fusion au sein du Service de l'intérieur;

Télécommunications et téléphonie: regroupement au CIEV des activités de la téléphonie liées à la gestion du système d'information et de l'informatique.

Variantes à étudier

Dans deux domaines, le Conseil d'Etat a laissé des options ouvertes, chargeant les GASI d'étudier des variantes:

- dans le domaine **sport et culture**, les inconvénients liés à l'option de base doivent encore être mis en balance avec les inconvénients résultant du fractionnement du service actuel;

- dans le domaine **environnement et énergie**, la variante à étudier consisterait à diviser l'actuel Service des eaux et de la protection de l'environnement en deux parties, la première étant rattachée au Département des infrastructures, la seconde étant transférée au Département de la sécurité et de l'environnement.

Prochains épisodes: la réorganisation de la gestion financière liée à DUPLO, puis le choix des noms des services. Le Conseil d'Etat a chargé le DISP de préparer les décisions qu'il devra prendre sur ces deux objets.



Dernières décisions

DFIN

Le Conseil d'Etat présente son programme d'assainissement des finances

Le Conseil d'Etat a adopté son plan d'assainissement des finances cantonales, avec un plan d'action visant à retrouver l'équilibre du budget en 2001 (voir dossier, pages 2 et 3).

Service des finances, 021/316 25 31

Bilan de l'affaire des ristournes

Sur plus de 2000 dossiers de contribuables traités de 1990 à 1996, il a été constaté un total de 25 millions de francs de ristournes soustraits au fisc. Les reprises d'impôt et les amendes liées à cette opération ont permis à l'Etat de récupérer près de cent dix millions de francs. Avec ce bilan, qui répond aux interpellations déposées par les députés Marlyse Dormond et Nicolas Morel, le Conseil d'Etat confirme l'importance qu'il accorde au maintien d'un niveau suffisant de contrôles fiscaux.

ACI, Jean-Blaise Paschoud, 021/316 20 42

Encouragement à la retraite anticipée

Les mesures d'encouragement à la retraite anticipée des collaborateurs de l'Etat, en vigueur depuis 1995, seront encore appliquées l'an prochain. Cette mesure assure à ceux qui prennent leur retraite dès 62 ans un complément de pension de 21% du dernier traitement cotisant. Ce complément leur sera versé jusqu'à 65 ans révolus, c'est-à-dire jusqu'au moment où ils recevront leur première rente AVS. L'expérience des dernières années montre que cette mesure n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour l'Etat.

DFIN, Service du personnel, 021/617 63 40

DTPAT

Dépôts pour matériaux d'excavation: le plan directeur est disponible

Le plan directeur des dépôts d'excavation et de matériaux (PDDEM), adopté par le Conseil d'Etat le 3 septembre dernier, est maintenant disponible. Il peut être commandé au prix de 100 francs par téléphone au 021/316 71 45. Les études ont montré que les régions de Cossonay, de la Broye et du Nord vaudois disposent de suffisamment de volume à combler dans les gravières, carrières et anciennes décharges à remettre en état. En revanche, pour les autres régions, le PDDEM recense et décrit les sites répondant aux

diverses exigences; il fixe les choix et les priorités. Ce plan directeur sera utile aux entreprises vaudoises qui sont confrontées à la demande d'évacuation des terres d'excavation et de matériaux inertes provenant de démolitions et autres activités de la construction.

Jean-Pierre Guignard, 021/316 70 06

DPSA

Subsides vaudois aux primes d'assurance-maladie 1998 (LAVAMal)

Le Conseil d'Etat a décidé d'utiliser en 1998 l'entier de l'enveloppe mise à disposition par la Confédération pour soulager les assurés de condition économique modeste de tout ou partie de leurs primes d'assurance-maladie. Le budget consacré à ces subsides sera de 273,5 millions de francs, soit 20 millions de plus qu'en 1997.

SASH, Michel Surbeck, 021/316 51 45

Glissement de la Frasse: 500'000 francs de travaux par an

Le glissement de terrain de la Frasse, sur les communes de Leysin et d'Ormont-Dessous, endommage régulièrement la route desservant le col des Mosses, le Pillon et Leysin, depuis Aigle. Ces quinze dernières années, l'Etat a investi des sommes importantes pour connaître les causes du glissement, corriger la Grande Eau et faire des travaux de consolidation de la route. Pour les travaux à venir, estimés à 500'000 francs par an sur dix ans, la participation des quatre communes concernées ne dépassera pas 5%. C'est en substance la réponse que le Conseil d'Etat donne à la question posée en septembre 1994 par le député Michel Tille.

DTPAT, Service des eaux et de la protection de l'environnement, 021/316 75 09

DIPC

Aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle

Le Conseil d'Etat a adopté un règlement instituant un fonds spécialement affecté à la création chorégraphique, définissant les conditions pour bénéficier d'une subvention ainsi que la procédure de sélection des projets de création par le biais d'une commission.

Service des activités culturelles, 316 30 01.

Enquête auprès des clubs sportifs: pas de discrimination à l'égard du golf

L'enquête réalisée par le Service de recherche et d'informations statistiques (SCRIS) en 1996 auprès des clubs sportifs vaudois n'avait pas pour ambition de refléter le sport vaudois dans sa globalité, mais de recueillir des informations permettant d'améliorer la qualité du soutien du canton aux clubs sportifs. Il n'y a pas de discrimi-

nation à l'égard du golf, considéré comme un sport à part entière. Si ce sport n'apparaît pas dans les résultats de l'enquête, c'est que les clubs de golf contactés par le SCRIS n'ont pas répondu au questionnaire. Ainsi répond le Conseil d'Etat à la question de la députée Françoise Berger.

Service de l'éducation physique et du sport, 021/316 39 39

DJPAM

Affaire du garage Edelweiss: Le Conseil d'Etat désigne un procureur extraordinaire

Le Conseil d'Etat a accédé à la demande du procureur général Jean-Marc Schwenter en décidant de nommer un procureur extraordinaire pour suivre l'affaire dans laquelle est impliqué l'ancien directeur du garage Edelweiss. Son choix s'est porté sur Me Eric Stoudmann, avocat à Lausanne. Ayant été lui-même accusé publiquement d'avoir bénéficié de faveurs comme client du garage, le procureur général tenait à éviter toute confusion des rôles.

Service de justice et législation, 316 45 40

DAIC

Main-d'oeuvre étrangère: priorité aux permis B et C

Le Conseil d'Etat a répondu au député Jacques Perrin - qui a déposé une interpellation relative aux permis de travail accordés aux étrangers - que, compte tenu du taux de chômage actuel, priorité est donnée aux Suisses et aux détenteurs de permis B (annuel) ou C (permis d'établissement). Parlant tout spécialement du secteur de l'hôtellerie, M. Perrin s'inquiétait de certains refus et longueurs de l'administration.

Service de l'emploi, 31 61 03

DISP

Révision de l'ordonnance fédérale sur les épizooties

Le Conseil d'Etat accueille favorablement le projet de modification de l'ordonnance fédérale sur les épizooties tendant à obtenir la levée des restrictions imposées aux exportations de bovins et de produits de bovins suisses. Parmi les dispositions visant à obtenir la réouverture du marché européen, le Conseil d'Etat relève que certaines mesures dictées par l'Union européenne seront difficilement applicables, en particulier la directive ordonnant de retrouver l'environnement animal (dès la naissance) d'une bête atteinte d'ESB.

M. R. Combremont, Service du vétérinaire cantonal, 021/616 38 70



Dans cette rubrique sont annoncées des manifestations publiques organisées par l'Etat ou soutenues par lui, ou qui sont de nature à intéresser particulièrement les collaborateurs de l'Etat. Les lecteurs désireux de faire paraître une annonce dans ce memento peuvent en faire la proposition à la rédaction de La Gazette.



Kirghizistan, URSS. 1932. Photo exposée dans le cadre de l'Hommage à Ella Maillart, au Musée de l'Elysée, jusqu'au 23 novembre 1997.

Expositions

Bâtiment administratif de la Pontaise

A l'occasion des dix ans du BAP, exposition de sculptures, peintures et dessins. Oeuvres de Gaspard Delachaux, Jean Camacho, Laure Holler, Simone Mayor, Francesca Piazza, Michèle Rudaz et Jean-Claude Schauenberg.

Dans le hall d'accueil du BAP, jusqu'au 13 décembre 1997.

Espace Arlaud

Les lauréates et lauréats du Concours fédéral des Beaux-Arts 1997.

Du mercredi au vendredi de 12h.00 à 18h.00, samedi et dimanche de 11h.00 à 17h.00. Exposition présentée par le Musée cantonal des Beaux-Arts.

Jusqu'au 11 janvier 1998.

Palais de Rumine

Les collections monétaires.

Du mardi au jeudi de 11h.00 à 18h.00 et du vendredi au dimanche de 11h.00 à 17h.00.

Nouvelle exposition permanente du Cabinet des médailles. Reflet des collections monétaires cantonales, antiques et médiévales jusqu'aux espèces de la Confédération. Tré-

sors des sites anciens du canton ou de collectionneurs, balances et livres de changeurs, affiches, crousilles, témoins de l'histoire monétaire ancienne. Médailles, sceaux médiévaux à modernes.

Bibliothèque : du mardi au vendredi de 8h.00. à 12h.00 et de 13h.30 à 17h.00.

Le Musée d'archéologie et d'histoire présente sa première salle d'exposition permanente : *Préhistoire vaudoise. Des derniers chasseurs aux premiers agriculteurs.*

La visite est agrémentée de diaporamas, de restitutions de fouilles grandeur nature, de maquettes ainsi que des plus beaux objets récoltés dans des fouilles récentes.

Musée de l'Elysée

Du mardi au dimanche, de 10h.00 à 18h.00, ouverture en soirée le jeudi, jusqu'à 21h.00

Jusqu'au 23 novembre 1997 :

Hommage à Ella Maillart. Une sélection des plus belles images de ses voyages en Asie centrale.

Béatrice Helg : Scala. Des photographies qui mettent l'accent sur la matière que constituent l'ombre et la lumière.

Albert Renger-Patsch. Renger-Patsch s'intéresse aux végétaux qu'il cadre de très près à l'architecture fonctionnelle et aux formes géométriques des machines d'usines.

Etablissement secondaire Isabelle de Montolieu (Grand-Vennes)

Sport et Santé

Dès le jeudi 20 novembre 1997.

Cette exposition interactive sera itinérante et touchera plusieurs établissements scolaires, des centres d'enseignement professionnel, des clubs sportifs, des centres commerciaux, des foires et des stands.

Informations : Fédération vaudoise des ligues de la santé, Organisme médico-social vaudois, Av. de Provence 4, 1007 Lausanne, Tél. (021) 625.02.73.

Musée historique de Lausanne

«*On est de Berne!*». Le Pays de Vaud sous l'Ancien Régime. Jusqu'au 30 novembre 1997.

Spectacles

Théâtre Kléber-Méleau

«*Capitaine Karagheuz*», de Louis Gaulis. Mise en scène par Philippe Mentha. Jusqu'au 22 novembre.

Petit Théâtre

«*Le magicien d'Oz*». Mise en scène de J.-Cl. Issenmann. Du 26 novembre au 31 décembre 1997.